

Constitution d'un point de contact national pour les agressions commises à l'encontre des médecins

Doc	a153006
Date de publication	21/05/2016
Origine	NR
Thèmes	Violence
	Médecin généraliste

Le Conseil national a créé un point de contact national pour les agressions commises à l'encontre des médecins.

Avis du Conseil national :

En sa séance du 21 mai 2016, le Conseil national a créé un point de contact national pour les agressions commises à l'encontre des médecins.

Le nombre de cas d'actes d'agression commis par des patients à l'encontre de médecins, qu'il s'agisse de violence verbale, psychologique ou physique, prend des proportions inquiétantes. Le Conseil national a régulièrement connaissance d'incidents signalés par des médecins individuels et reçoit des alertes de plusieurs cercles de médecins généralistes.

Il ressort clairement des concertations avec les lieux de travail et avec les autorités qu'il existe tout au plus des données fragmentaires relatives au problème des agressions ; ces informations sont insuffisantes pour élaborer un plan stratégique adéquat.

Pour y remédier, le Conseil national crée un point de contact national. Il est demandé aux médecins de mentionner toute forme d'agression au moyen du [document conçu à cet effet](#).

L'analyse des caractéristiques de la nature de l'agression, de la personne du médecin et de l'agresseur, du lieu et du moment de l'incident (traitement anonyme) sera utilisée en collaboration avec les organismes publics compétents en vue d'établir un plan de sécurité solide.